Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 20 novembre à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six novembre, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Christian KLEIN, Patricia SEMINERIO, Agnès DEMMER.

Excusés : Marie-Thérèse FREY procuration à Marc WEITTEN, Alain ANTOINE procuration à Franck CORPLET, Aïda ACKERMANN procuration à Patricia SEMINERIO, Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER

Secrétaire de séance : KLEIN Christian

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019 est adopté sans observation

Communication: en vertu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 23 avril 2014, la procédure de consultation pour le marché isolation de bâtiments communaux s'étant avérée infructueuse, il a décidé de relancer une nouvelle consultation sur le même objet.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Décision Budgétaire Modificative N°2 du Budget Primitif 2019
- (2) Avenant N°3 au marché de création d'un carrefour à feux tricolores
- (3) Demande de subvention DETR 2020
- (4) Demande de subvention Région Grand Est 2020
- (5) Demande de subvention CAF 2020
- (6) Demande de subvention FEADER 2020
- (7) Demande de subvention AMISSUR 2020
- (8) Régularisation foncière
- (9) Contrat Groupe Risques Statutaires
- (10) Contrat Groupe Risques Prévoyance
- (11) Conventions avec ENEDIS
- (12) Contrat d'entretien de l'éclairage public
- (13) Contrat d'entretien des équipements informatiques
- (14) Contrat de location des photocopieurs
- (15) Acceptation d'un don du Conseil de Fabrique
- (16) Acceptation d'un don au titre du mécénat d'entreprise
- (17) Subventions exceptionnelles
- (18) Utilisation du dépositoire communal
- (19) Convention avec MATEC pour l'extension du cimetière
- (20) Protection fonctionnelle

L'ordre du jour est abordé :

(1)Décision Budgétaire Modificative N°2 du Budget Primitif 2019

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution de Budget Primitif 2019, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°2 du BP 2019 comme suit. à l'unanimité.

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
615231 voiries	+4 000 €
6413 personnel non titulaire	+5 700 €
6713 secours	-2 000 €
Recettes	
6419 remboursements sur rémunérations	+4 400 €
7023 menus produits forestiers	+1 300 €
7484 dotation de recensement	+2 000 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses	
21318 autres bâtiments publics	+7 000 €
2313 op 27	+40 000 €
2313 op 38	- 30 000 €
Recettes	
1328 autres	+ 17 000 €

(2) Avenant N°3 au marché de création d'un carrefour à feux tricolores

Vu la délibération du 5 septembre 2018 portant attribution du marché pour la création de carrefours à feux tricolores au groupement ELRES/SCHIEL;

Vu la délibération du 2 octobre 2019 portant le marché, tranche ferme et tranche optionnelle, à 168 752,92 € HT.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la nécessité d'actualiser les coûts de la tranche optionnelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant N°3 d'un montant de 7 415,08 € HT portant le montant du marché à 176 178,00 € HT, et autorise le Maire à le signer, à l'unanimité.

(3) Demande de subvention DETR 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de présenter au titre de la D.E.T.R. 2020 le projet portant construction d'un accueil périscolaire, d'un restaurant collectif et d'une bibliothèque, décide de le réaliser, valide le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	DETR	Fonds propres
		(30%)	et autres subventions (70%)
Accueil périscolaire Restaurant Bibliothèque	1 500 000€	450 000€	1 050 000€

(4) Demande de subvention Région Grand Est 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de construction d'un accueil périscolaire, d'un restaurant collectif, et d'une bibliothèque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de le présenter à la Région Grand Est au titre du soutien aux communes rurales, décide de le réaliser, valide le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	Grand Est (6,6%)	Fonds propres et autres subventions
Accueil périscolaire Restaurant Bibliothèque	1 500 000€	100 000€	1 400 000€

(5) Demande de subvention CAF 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de construction d'un accueil périscolaire, d'un restaurant collectif, et d'une bibliothèque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de le présenter à la Caisse d'Allocations Familiales, décide de le réaliser, valide le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	CAF (20%)	Fonds propres et autres subventions
Accueil périscolaire Restaurant Bibliothèque	1 500 000€	300 000€	1 200 000€

(6) Demande de subvention FEADER 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de construction d'un accueil périscolaire, d'un restaurant collectif, et d'une bibliothèque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de le présenter au FEADER, décide de le réaliser, valide le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

Projet	Montant HT	FEADER (20%)	Fonds propres et autres subventions
Accueil périscolaire Restaurant Bibliothèque	1 500 000€	1 /	1 200 000€

(7) Demande de subvention AMISSUR 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de sécurisation de voies de circulation en traversée de la commune pour la protection des usagers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ledit projet, décide de le réaliser et d'achever les travaux avant le 15 octobre 2020, adopte le plan de financement, demande le concours du Département à hauteur de 30% du montant des travaux de 30 249,06 € HT soit 9 074 €, prend l'engagement de prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, à l'unanimité.

 AMISSUR
 9 074,00 €

 Fonds propres
 21 175,06 €

 TOTAL
 30 249,06 €

(8) Régularisation foncière

Vu la délibération du 2 octobre 2019 portant projet de cession de la parcelle section 2 n° 176

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la demande de cession de la parcelle susmentionnée d'une contenance de 60 centiares, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au déclassement de ladite parcelle du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, approuve ladite cession, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

(9) Contrat Groupe Risques Statutaires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 21bis :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour les collectivités locales.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la possibilité de charger le Centre de gestion de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire le cas échéant, pour le compte de la commune auprès d'une entreprise d'assurances agréée un contrat d'assurance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de charger le Centre de gestion de la Moselle de lancer cette procédure, dit que le contrat devra couvrir tout ou partie des risques pour les agents affiliés à la CNRACL - décès, accident, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité –et pour les agents non affiliés à la CNRACL – accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, temps partiel thérapeutique -, que le contrat aura une durée de 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021 et que son régime sera la capitalisation, sachant que la décision éventuelle d'adhérer fera l'objet d'une délibération ultérieure, à l'unanimité.

(10) Contrat Groupe Risques Prévoyance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 21bis ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment les articles 25 et 88-1;

Vu le décret n° 2011 -1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la possibilité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance qui sera engagée par le Centre de gestion de la Moselle , le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure, indique que la fourchette de participation annuelle de la commune s'établira de 60 € à 120 € par agent, que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, prend acte que la commune garde la possibilité de signer ou non la convention souscrite par le Centre de gestion de la Moselle en fonction des tarifs et des garanties proposés, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise œuvre de la présente délibération, à l'unanimité.

(11) Conventions avec ENEDIS

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les conventions de servitudes et de mise à disposition d'ENEDIS portant droits de servitude consentis à ENEDIS sur les parcelles section 17 N° 58, 36, 71 moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €), et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(12) Contrat d'entretien de l'éclairage public

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'entretien de l'éclairage public, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société ELRES Réseaux 57280 HAUCONCOURT, au titre de l'année 2020 pour un montant annuel de 2 500,00 € HT, payable trimestriellement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(13) Contrat d'entretien des équipements informatiques

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'entretien des équipements informatiques de la mairie et des écoles, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société LBI-SYSTEMS, au titre de l'année 2020 pour un montant annuel de 1 380,00 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(14) Contrat de location des photocopieurs

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la modernisation du parc des photocopieurs de la mairie et des écoles, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société GLOBAL BUREAUTIQUE pour un montant mensuel de 397,05 € HT sur la base des consommations constatées, autorise le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à cette opération, à l'unanimité.

(15) Acceptation d'un don du Conseil de Fabrique

Vu la délibération de Conseil Municipal du 28 juin 2019 portant attribution de travaux pour la rénovation de l'éclairage de l'église paroissiale ;

Vu la lettre du Président du Conseil de Fabrique en date du 16 octobre 2019 portant attribution à la commune d'un don.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la création d'un nouvel éclairage intérieur de l'église paroissiale pour un montant de 9 475,20 € TTC, dont la commune est Maître d'ouvrage, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le don du Conseil de Fabrique d'un montant de 5 896,00 €, à l'unanimité.

(16) Acceptation d'un don au titre du mécénat d'entreprise

Vu la délibération du 5 septembre 2018 portant attribution du marché pour la création de carrefours à feux tricolores au groupement ELRES/SCHIEL;

Vu la décision des Etablissements SEMIN de faire un don à la commune de 10 000 € au titre du mécénat d'entreprise ;

Considérant que l'ouvrage réalisé constitue une œuvre d'intérêt général.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au don à la commune au titre du mécénat d'entreprise, des Etablissements SEMIN, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le don des Etablissements SEMIN, et charge le Maire de délivrer au donataire un reçu fiscal n°11580*04, à l'unanimité.

(17) Subventions exceptionnelles

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'engagement d'associations partenaires dans l'animation de la vie locale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes : Comité des Fêtes 150€, ANPVC 120€, METZERVISSE VILLAGE LORRAIN 50€, Collège de la Canner 50€, Echiquier de la forêt 30€, par 10 voix pour et 1 abstention.

(18) Utilisation du dépositoire communal

Vu le décret n°2011- 21 du 28 janvier 2011 modifiant la réglementation en matière de dépôt de corps ;

Vu la lettre préfectorale du 15 octobre 2019 prescrivant un recensement des dépositoires existants.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la configuration du dépositoire communal existant dans l'enceinte du cimetière communal permettant de l'assimiler à un caveau provisoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'utilisation dudit dépositoire dans un délai maximal de 72 heures précédant l'inhumation, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, à l'unanimité.

(19) Convention avec MATEC pour l'extension du cimetière

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la convention avec Moselle Agence Technique (M.A.T.E.C.) portant assistance technique à la commune pour l'extension du cimetière communal portant réalisation d'un cimetière forestier, pour un montant de 3 700,00 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite convention, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

(20) Protection fonctionnelle

Vu l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif aux messages injurieux, diffamatoires, outrageants, postés sur les réseaux sociaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer au Maire, aux élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation, une protection fonctionnelle organisée par la commune, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois et spéciales et le présent code, pour réparation du préjudice qui en est résulté, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.